

# Messages de la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg

15 décembre 2018

## C'est le moment pour vous de participer au développement de Sainte-Hélène de Mancebourg!

Le moment est venu de faire la mise à jour de notre plan de développement local. Le tout consiste à donner une vision de développement à notre municipalité afin de planifier nos actions à long terme et répondre aux besoins des citoyens.

Afin de cibler les actions qui répondent le mieux à vos aspirations, nous souhaitons connaître votre opinion sur divers aspects du développement municipal. C'est une opportunité pour vous, en tant que citoyen, de vous exprimer en vue d'influencer les projets porteurs de notre milieu pour la période 2019-2024.

Rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité pour compléter le sondage avant le 10 janvier 2019: <http://ste-helene.ao.ca> Une version papier est aussi disponible directement au bureau municipal.

En répondant à ce sondage, vous courez la chance de gagner une carte prépayée d'une valeur de 100 \$, une gracieuseté de la Municipalité.

Merci de votre collaboration!

---

### **Cueillette des matières résiduelles et recyclables**

Les cueillettes des matières résiduelles et recyclables du 25 décembre et du 1<sup>er</sup> janvier prochain seront effectuées tel que prévues.

Pour les résidents de la route du l'Île Népawa qui sont habituellement desservis les lundis, les cueillettes des 24 et 31 décembre sont reportées au 28 décembre et au 4 janvier prochains.

---

### **Bureau municipal fermé**

Le bureau municipal sera fermé pour la période des fêtes, soit du 21 décembre 2018 au 8 janvier 2019 inclusivement.

Joyeux temps des fêtes!

### **Bureau de poste**

Prenez note que durant la période des Fêtes, le bureau de poste sera fermé les 25, 26 décembre ainsi que le 1<sup>er</sup> janvier. Tous les autres jours seront ouverts selon l'horaire régulier.

# La gestion intégrée de l'eau

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant a été mise sur pied par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques selon la **Politique nationale de l'eau** établie en 2002 par le gouvernement du Québec. Il y a maintenant **40 zones de gestion intégrée de l'eau couvrant 75 % du Québec**.

Ce principe de gestion tient compte des enjeux locaux et régionaux de son **approche est environnementale**, au niveau des écosystèmes et des bassins versants. Elle permet de comprendre et d'expliquer les problèmes liés aux enjeux de l'eau ainsi que trouver des solutions permettant le **développement durable**. Cette forme de gestion permet de cibler les priorités d'actions selon les impacts sur le milieu aquatique.



1. Rédige un **Plan directeur de l'eau**, reflétant les enjeux de la ressource et représentant la vision des acteurs locaux;
2. Effectue la promotion et la mise en œuvre du **Plan directeur de l'eau** auprès des acteurs de la zone de gestion;
3. Acquiert des **connaissances** sur la ressource continuellement;
4. Favorise la **concertation** entre les acteurs locaux et la société civile;
5. **Informe, sensibilise, consulte et mobilise** les citoyens et les acteurs de l'eau de manière continue;
6. **Encadre le développement de projets** reliés à la réalisation des objectifs de l'organisme et de la concrétisation d'actions découlant du Plan directeur de l'eau en plus d'en **assurer le suivi**.

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez contacter l'OBVAJ :

Tél : 819-824-4049,  
Courriel : informations@obvaj.org  
Site internet : www.obvaj.org, Facebook :  
<https://www.facebook.com/eauOBVAJ/>



Organisme de Bassin Versant  
Abitibi-Jamésie

Pourquoi une gestion intégrée de l'eau?

- Encourager une gestion qui prend en compte les caractéristiques naturelles d'un bassin versant;
- Cumuler les activités humaines présentes;
- Maintenir un équilibre entre la protection de l'environnement et les activités humaines;
- Mobiliser et impliquer les utilisateurs du bassin versant pour la durabilité de la ressource;
- Arrimer les règles substantielles afin de s'assurer d'une cohérence dans la gestion de l'eau;
- Poser des actions rentables et durables.

Qu'est-ce que le plan directeur de l'eau?

Un outil de planification essentiel à la gestion intégrée par bassin versant, sa rédaction est le mandat principal d'un organisme de bassin versant. Il permet une vision globale des enjeux reliés à l'eau dans les limites hydrographiques du territoire. La rédaction du PDE concerne la collecte de données, la consultation publique et la concertation des acteurs locaux du territoire.

Source : <http://www.cara.qc.ca/index.jsp?p=36>



# CHRONIQUE VERTE



VOLUME 9, NUMÉRO 11 DÉCEMBRE 2018



## APPORTEZ VOS « SERPUARIENS » À L'ÉCOCENTRE

Vous profitez des spéciaux du temps des Fêtes pour renouveler votre téléviseur ? Mieux, vous comptez sur le père Noël pour déposer au pied du sapin un tout nouveau téléphone cellulaire ? Sachez alors que vos « *Serpuariens* », c'est-à-dire vos **vieux appareils électroniques**, peuvent être apportés à l'écocentre de la MRC d'Abitibi-Ouest afin qu'ils soient recyclés.

Voici des exemples de produits électroniques acceptés à l'écocentre :

### ORDINATEURS ET PÉRIPHÉRIQUES

*Ordinateurs de bureau*  
*Ordinateurs portables*  
*Souris, claviers, routeurs, modems*  
*Disques durs externes*  
*Consoles et manettes de jeu*  
*Câbles, connecteurs*  
*Chargeurs, clés USB*

### DISPOSITIFS D'AFFICHAGE

*Téléviseurs*  
*Moniteurs d'ordinateur*  
*Tablettes*

### APPAREILS DE COMMUNICATION

*Téléphones conventionnels et sans-fil*  
*Téléphones cellulaires*  
*Téléavertisseurs*

### IMPRIMANTES ET AUTRES

*Imprimantes de bureau*  
*Imprimantes pour étiquettes*  
*Imprimantes thermiques*  
*Numériseurs de bureau*  
*Numériseurs de diapositives*  
*Télécopieurs de bureau*  
*Appareils multifonctions de bureau*

### SYSTÈMES AUDIO/VIDÉO

*Radios et radio-réveil*  
*Chaînes stéréo*  
*Magnétoscopes*  
*Lecteurs DVD et numériques*  
*Haut-parleurs*  
*Casques d'écoute*  
*Appareils photo numériques, caméras*  
*Systèmes de localisation (GPS)*

**HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES**  
  
CENTRE DE VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (CVMR) ET ÉCOCENTRE

**FERMÉ**

Du 22 au 25 décembre 2018  
ainsi que  
du 29 décembre 2018 au  
1<sup>er</sup> janvier 2019 inclusivement



*Nous vous souhaitons un très joyeux Noël écoresponsable !*

Pour plus d'informations :  
<https://www.recyclermeselectroniques.ca/qc/>

**Écocentre et Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR)**

15, boulevard Industriel, La Sarre  
☎ 819 333-2807



**Des questions?**

Écrivez-nous :  
bottinvert@mrcao.qc.ca

**MRC d'Abitibi-Ouest**

11, 5<sup>e</sup> Avenue Est, La Sarre QC J9Z 1K7

☎ 819-339-5671

☎ 819 339-5400

✉ mrcao@mrcao.qc.ca

Province de Québec  
Municipalité Sainte-Hélène de Mancebourg

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG DÛMENT CONVOQUÉE, TENUE À L'ÉDIFICE MUNICIPAL, LE 4 DÉCEMBRE 2018, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FLORENT BÉDARD, MAIRE.**

Sont présents: Monsieur Florent Bédard, maire

Monsieur David Duquette, conseiller siège #1 (arrivée 19h05)

Monsieur Ghislain Gagné, conseiller siège #2

Madame Angéline P. Corriveau, conseillère siège # 3

Madame Claudette Bédard, conseillère siège # 4

Madame Raymonde Petitclerc, conseillère siège # 5

Monsieur Yvon Morin, conseiller siège # 6

Madame Sylvie Boutin Bergeron, d.g. et sec. trés.

Madame Geneviève Lapierre, d.g. adj. et sec. trés. adj.

Secrétaire d'assemblée: Madame Geneviève Lapierre

---

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
  2. Ordre du jour
  3. Procès-verbaux
    - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018
  4. Trésorerie
    - 4.1 Rapport mensuel des revenus et dépenses
    - 4.2 Comptes
  5. Correspondance
    - 5.1 Adhésion au service de transport adapté de la corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest pour l'année 2019.
    - 5.2 Résolution d'urgence pour le maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario.
    - 5.3 Renouvellement de l'adhésion de la Municipalité auprès de la Fédération Québécoise des Municipalités.
    - 5.4 Autres points...
  6. Règlements
  7. Avis de motion
    - 7.1 Avis de motion pour le règlement #205 permettant la circulation de véhicules hors route (VHR) sur les routes et chemins municipaux
  8. Rapport des comités
  9. Voirie municipale
  10. Affaires nouvelles
    - 10.1 Dépôt des intérêts pécuniaires des élus municipaux de la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg
    - 10.2 Soutien des actions de préparation aux sinistres - Volet 1
    - 10.3 Calendrier des séances ordinaire du conseil municipal pour l'année 2019
    - 10.4 Conditions salariales des employés municipaux
    - 10.5 Désignation d'un répondant en matière d'accommodements raisonnables
    - 10.6 Adoption des prévisions budgétaires de la bibliothèque
    - 10.7 Adoption de la programmation des travaux révisée – taxe sur l'essence et contribution du Québec
    - 10.8 Évaluation des bâtiments municipaux
    - 10.9 Plan de développement local
    - 10.10 Autres points...
  11. Période de questions
  12. Clôture de la séance
  13. Levée d'assemblée
-



**18-12-269 1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h02.

**18-12-270 2. ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Claudette Bédard, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

**3. PROCÈS-VERBAUX**

**18-12-271 3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018**

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018.

Adoptée

**4 TRÉSORERIE**

**18-12-272 4.1 RAPPORT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES**

Considérant la présentation du rapport mensuel des revenus et dépenses par la secrétaire trésorière, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu d'adopter le rapport mensuel des revenus et dépenses, tel que déposé.

Adoptée

\* Arrivée de Monsieur David Duquette

**18-12-273 4.2 COMPTES**

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (réf. liste 4.2 jointe à l'ordre du jour) et de la liste des comptes à payer (réf. liste 4.2 jointe à l'ordre du jour) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures, le tout pour un montant total de 64 527.98 \$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'approuver les listes de comptes présentés et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

**18-12-274 5 CORRESPONDANCE**

La secrétaire trésorière adjointe dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 6 novembre 2018 et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

**18-12-275 5.1 ADHÉSION AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE LA CORPORATION DU TRANSPORT PUBLIC ADAPTÉ D'ABITIBI-OUEST POUR L'ANNÉE 2019**

CONSIDÉRANT l'importance de favoriser l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées et/ou à mobilité réduite de notre Municipalité;

CONSIDÉRANT la participation financière dans une vision collective de toutes les municipalités d'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT une méthode de calcul équilibrée à chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT que le montant annuel sera calculé à partir de la richesse foncière, de la population et du kilométrage;

CONSIDÉRANT que la participation financière de la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg sera de 2 740.00 \$ pour l'année 2019, réparti en trois versements payables en janvier, mai et septembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg renouvelle son adhésion au service de transport adapté de la Corporation du Transport Public Adapté pour l'année 2019. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents relatifs, s'il y a lieu, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

**18-12-276 5.2 RÉOLUTION D'URGENCE POUR LE MAINTIEN DES SERVICES DESTINÉS AUX FRANCOPHONES DE L'ONTARIO**

- Attendu la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

- Attendu la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

- Attendu la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

- Attendu que les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

- Attendu que le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

- Attendu la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

En conséquence, il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg :

- Demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;
- Exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;
- Demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;
- Demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;
- Envoie copie de cette résolution au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée

**18-12-277 5.3 DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA SAISON 2018-2019 - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE DUPUY**

Considérant la demande du Club de Patinage artistique de Dupuy, celle-ci visant un soutien financier de la part de la Municipalité pour la saison 2018-2019, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné, et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg accorde une aide financière d'un montant de 100.00 \$.

Adoptée

**18-12-278 5.4 RÉOLUTION D'APPUI AU PROJET DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX COMPOSTEURS DOMESTIQUES ET COMMUNAUTAIRES**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques met à la disposition des organismes municipaux deux programmes pour le traitement et la valorisation des matières organiques, soit :

- le Programme d'aide aux composteurs domestiques et communautaires (ACDC);
- le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC);

CONSIDÉRANT QUE le programme ACDC s'adresse qu'à certaines municipalités, et, dans certains cas, à une portion de leur territoire seulement ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO) a réalisé des études pour l'implantation du compostage en Abitibi-Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE des études supplémentaires ont été requises récemment en raison des nouvelles normes liées aux milieux humides et des impacts financiers qui en découlent ;

CONSIDÉRANT QUE les scénarios sont toujours à l'étude présentement pour le traitement des matières organiques du territoire de la MRCAO et que le compostage domestique et communautaire fait partie de l'une des options analysées ;

CONSIDÉRANT le délai très court pour déposer un projet au programme ACDC pour les composteurs domestiques et communautaires, soit le 31 décembre 2018, et ce, malgré que le nouveau cadre normatif de ce programme n'ait été diffusé qu'en janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 15-2008 qui déclare la compétence de la MRCAO dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, notamment à l'égard de leur traitement et de leur disposition ;

CONSIDÉRANT QUE la MRCAO souhaite déposer un projet dans le cadre du programme ACDC et qu'elle s'engage à effectuer régulièrement des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation aux différentes étapes du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyée par Monsieur David Duquette, il est résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg appuie le projet de la MRC d'Abitibi-Ouest dans le cadre du Programme d'aide aux composteurs domestiques et communautaires.

Adoptée

## **6 RÈGLEMENTS**

Aucun point

## **7 AVIS DE MOTION**

### **18-12-279 7.1 AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT # 205 PERMETTANT LA CIRCULATION DE VÉHICULES HORS ROUTE (VHR) SUR LES ROUTES ET CHEMINS MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par Monsieur Yvon Morin pour le règlement # 205 permettant la circulation de véhicules hors route (VHR) sur les routes et chemins municipaux. Le projet de règlement est également déposé par Monsieur Yvon Morin séance tenante.

## **8 RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun point

## **9 VOIRIE MUNICIPALE**

Aucun point

## **10 AFFAIRES NOUVELLES**

### **18-12-280 10.1 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG**

Considérant l'absence du conseiller au siège # 1, Monsieur David Duquette et de la conseillère au siège # 3, Madame Angéline P. Corriveau et ce, lors du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires à la séance du 6 novembre dernier, ces dernières sont déposées séance tenante.

### **18-12-281 10.2 SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 1**

Attendu que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;



Attendu que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg :

- Présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$ ;
- Autorise la directrice générale, madame Sylvie Boutin Bergeron à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée

### **18-12-282 10.3 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019**

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu:

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019. Ces séances se tiendront le mardi et débuteront à 19h00 à l'édifice municipal:

15 janvier 2019	7 mai 2019	3 septembre 2019
5 février 2019	4 juin 2019	1er octobre 2019
5 mars 2019	2 juillet 2019	5 novembre 2019
2 avril 2019	6 août 2019	3 décembre 2019

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adoptée

### **18-12-283 10.4 CONDITIONS SALARIALES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Considérant que le dernier ajustement du salaire des employés municipaux a été réalisé en mai 2016, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg indexe le montant de la rémunération des employés municipaux (voirie, égout, édifice, salle municipale) selon le montant déterminé par le conseil. Le nouveau montant sera effectif dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Considérant la Loi sur la protection des renseignements personnels, un document faisant référence à la nouvelle rémunération sera annexé au dossier des employés cependant, ce dernier ne sera pas publiquement divulgué.

Adoptée

**18-12-284 10.5 DÉSIGNATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENTS RAISONNABLES**

Considérant les principales obligations des municipalités en lien avec la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes;

Considérant qu'en sa qualité de plus haute autorité administrative au sens de la Loi, il appartient au conseil municipal de prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures qui y sont prévues;

Considérant que le conseil municipal doit désigner au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement qui aura pour fonctions de les guider et de lui formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg désigne la directrice générale afin d'agir aux fins ci-haut présentées.

Adoptée

**18-12-285 10.6 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Considérant la présentation des prévisions budgétaires de la bibliothèque municipale, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année financière 2019 de la bibliothèque municipale de Sainte-Hélène de Mancebourg.

Adoptée

**18-12-286 10.7 ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX RÉVISÉE - TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)**

Attendu que:

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg:

- S'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- S'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre de la TECQ 2014-2018;

- Approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- S'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- S'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée

**18-12-287 10.8 ÉVALUATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu de modifier la valeur assurable de l'édifice municipal auprès des assureurs de la Municipalité. La valeur assurable de l'édifice municipal sera donc augmentée à 356 000.00 \$.

Adoptée

**18-12-288 10.9 PLAN DE DÉVELOPPEMENT LOCAL**

Considérant que la Municipalité doit mettre à jour son plan de développement local étant donné que ce dernier prend échéance à la fin de l'année 2018;

Considérant que le conseil souhaite tenir compte de l'opinion de la population sur divers aspects du développement municipal afin de cibler les actions à long terme qui pourraient répondre aux besoins des citoyens;

En conséquence, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu de rendre disponible un sondage en ligne et en version papier aux citoyens qui voudront participer activement au développement de la Municipalité. Le tirage d'une carte prépayée d'une valeur de 100.00 \$ sera effectué parmi les répondants.

Adoptée

**18-12-289 11 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Période de questions. Il est 21h10.

**18-12-290 12 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 21h10.

**18-12-291 13 LEVÉE D'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu de lever l'assemblée.

Adoptée